



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

14/09/2015

Date d'affichage

29/09/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt et septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Suite à la délibération en date du 26 janvier 2015 approuvant le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) doit être réalisé avant le 27 septembre 2015. Il s'agit d'un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune et qui engage à réaliser les travaux sur un délai de base de 1 à 3 ans. Pour la commune, le coût est évalué à 211 265 € HT. Il est proposé de retenir l'une des 2 méthodes suivantes :

Par bâtiment :

2016 : Mairie, école, cantine, bibliothèque/garderie, résidence : 74 165 €

2017 : Salle des fêtes, vestiaires du stade, aire de jeux, Agence postale : 65 085 €

2018 : Eglise, chapelle, salle de réunion, aire de camping-cars, cimetière et wc publics, local boulodrome et wc publics, classe mobile, services techniques, caserne des pompiers : 72 015 €

Par type de travaux :

2016 : accès extérieurs et entrées : 78 090 €

2017 : accueils, circulations horizontales et escaliers : 55 645 €

2018 : sanitaires : 77 530 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la méthode de mise en accessibilité par type de travaux et autorise Mme Le Maire à compléter la demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

14/09/2015

Date d'affichage

29/09/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-
FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE
BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier,
KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

CESSION D'UNE PARCELLE

Madame Le Maire expose la situation de Mme LEMIRE-
INCANDELA qui souhaite acquérir un délaissé communal qui jouxte sa
propriété à Kerlidic en Pléhédel.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour procéder à la cession d'une emprise de la
parcelle cadastrée section A n° 1231, appartenant à la commune de
Pléhédel.

DECIDE :

✳ que la cession de la parcelle se fera sur la base de 75 Euros.

✳ de dispenser Madame Le Maire, par application de l'article R 2241-7
du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à
l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques
inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas
7 700,00 €.

PRECISE que pour toute acquisition, les frais de bornage et les frais de
rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par les
acquéreurs.

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service
Droit des Sols / Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel
afin de rédiger l'acte en la forme administrative.

DESIGNE Mr Daniel ROPERS, adjoint, pour représenter la Commune
en tant que partie à l'acte.

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour authentifier l'acte.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2015-6-42

**Objet : Cession d'un
Chemin rural**

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-
FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE
BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier,
KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

CESSION D'UN CHEMIN RURAL

Madame Le Maire expose la situation de Mr Samuel CONAN,
exploitant agricole qui souhaite acquérir le chemin rural communal
traversant sa propriété à Kerbiguet en Pléhédel (chemin situé entre les
parcelles 750 / 751 et 752 / 756.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour procéder à la cession d'un chemin rural
appartenant à la commune de Pléhédel.

DECIDE :

✳ que la cession de l'emprise se fera sur la base de l'euro symbolique.

✳ de dispenser Madame Le Maire, par application de l'article R 2241-7
du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à
l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques
inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas
7 700,00 €.

PRECISE que pour toute acquisition, les frais de bornage et les frais de
rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par les
acquéreurs.

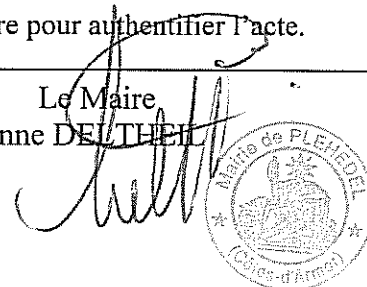
SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service
Droit des Sols / Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel
afin de rédiger l'acte en la forme administrative.

DESIGNE Mr Daniel ROPERS, adjoint, pour représenter la Commune
en tant que partie à l'acte.

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour authentifier l'acte.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2015-6-43

**Objet : Acquisition d'une
parcelle**

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-
FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE
BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier,
KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Madame Le Maire expose la situation de la Pépinière de Croas
An Goff qui possède une parcelle isolée par l'aménagement d'une route
que la commune entretient depuis de nombreuses années. Le Président
souhaiterait vendre ce délaissé à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 13 voix pour et 2
abstentions :

DONNE SON ACCORD pour procéder à l'acquisition de la parcelle
cadastrée section A n° 831 d'une contenance de 710 m², appartenant à la
pépinière de Croas An Goff.

DECIDE :

✳ que l'acquisition de la parcelle se fera sur la base de 1 €uro le m².

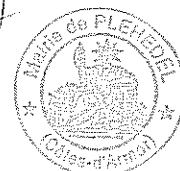
✳ de dispenser Madame Le Maire, par application de l'article R 2241-7
du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à
l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques
inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas
7 700,00 €.

PRECISE que pour toute acquisition, les frais de bornage et les frais de
rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par les
acquéreurs.

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service
Droit des Sols / Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel
afin de rédiger l'acte en la forme administrative.

DESIGNE Mr Daniel ROPERS, adjoint, pour représenter la Commune
en tant que partie à l'acte.

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour authentifier l'acte.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

14/09/2015

Date d'affichage

29/09/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Délibération n° 2015-6-44

**Objet : Acquisition
D'une parcelle**

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-
FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE
BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINE Didier,
KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Madame Le Maire expose la situation d'une parcelle située dans
le périmètre du projet de parking près de la salle des fêtes et appartenant à
Madame LE TALLEC/VASSEUR Noëlle. Pour permettre un sens
giratoire vers ce parking, la commune souhaiterait acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour procéder à l'acquisition de la
parcelle cadastrée section C n° 554 d'une contenance de 155 m²,
appartenant à Mme LE TALLEC / VASSEUR Noëlle.

DECIDE :

✳ que l'acquisition de la parcelle se fera sur la base de 6 Euros le m².

✳ de dispenser Madame Le Maire, par application de l'article R 2241-7
du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à
l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques
inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas
7 700,00 €.

PRECISE que pour toute acquisition, les frais de bornage et les frais de
rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par les
acquéreurs.

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service
Droit des Sols / Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel
afin de rédiger l'acte en la forme administrative.

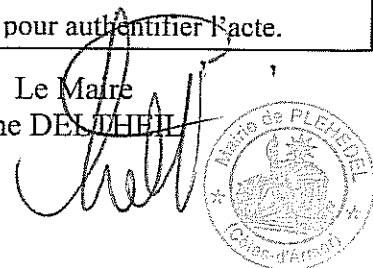
DESIGNE Mr Daniel ROPERS, adjoint, pour représenter la Commune
en tant que partie à l'acte.

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour authentifier l'acte.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2015-6-45

**Objet : Contrat d'assurances
des risques statutaires**

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt et septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

**CONTRAT D'ASSURANCE
DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 20 juin 2014, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose :

- ✓ que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du Centre de Gestion

Décide à l'unanimité :

- ✓ Article 1

d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

Et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

➤ **Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	6,50 %
Accident de service/Maladie professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	

➤ **Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1,40 %
Accident de service/Maladie professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise	

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

✓ **Article 2**

En application de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif susvisée, conclue avec le CDG 22, la contribution, pour le traitement administratif des sinistres, fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution⁽¹⁾ est fixée à un pourcentage des masses salariales⁽²⁾ couvertes pour les garanties souscrites : 0,30 % pour les agents CNRACL et 0,07 % pour les agents IRCANTEC.

✓ **Article 3**

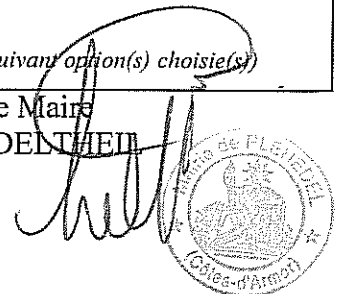
Le Conseil d'Administration autorise le Maire (Président) ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer toutes conventions ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion.

(1) Antérieurement comprise dans le taux d'assurance

(2) TIB, NBI, indemnités diverses et charges patronales (suivant option(s) choisie(s))

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2015-6-46

**Objet : Transfert de la
compétence « infrastructure
de charge pour véhicules
électriques »**

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt et septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE
« INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR
VEHICULES ELECTRIQUES ET
HYBRIDES RECHARGEABLES »
AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu l'article 3-2-5 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie entériné par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 habilitant le SDE 22 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Vu l'article 8 des statuts du SDE22 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire en cohérence avec un schéma de déploiement départemental;

Vu la délibération du comité syndical du SDE22 en date du 7/04/2014 portant sur le schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Côtes d'Armor,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Considérant que le SDE 22 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2 des statuts du SDE22, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

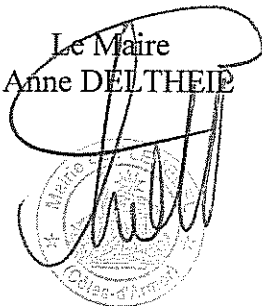
D É C I D E :

Article 1er : d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

(Suite)

Le Maire
Anne DELTHEÏE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

MODIFICATION DES REGIMES DE PRIORITE

Suite à la visite de sécurité effectuée le 26 février 2015 et sur proposition de la commission voirie, il est proposé de modifier les régimes de priorité en agglomération. En effet, les visibilitées offertes étant très réduites sur les carrefours actuellement réglementés par priorité à droite, il est préconisé la mise en place de panneaux stop sur l'ensemble des carrefours situés en agglomération : Le Rohiou, Kermarquer, Place du printemps (à la sortie de l'école), Croas Audren, et à la sortie du cimetière.

Considérant que la sécurité des usagers de la voie publique est importante,

Considérant la nécessité de mettre en sécurité certains croisements devenus dangereux et insécurisés,

Il est proposé le changement du régime de priorité en installant des panneaux stop sur les carrefours désignés ci-après :

RD 54 : en direction de Lanloup, au lieu-dit Kermarquer à droite et à gauche (2), au carrefour du Rohiou et en direction de la RD7 à la sortie de l'école (1).

RD 21 : en direction de Lanleff, au carrefour de Croas Audren à droite et à gauche (2), à la sortie du cimetière (1) et à la sortie de Fine Ar Forest (1).

RD 79 : en direction de Paimpol à la sortie du lotissement de Fine Ar Forest (1).

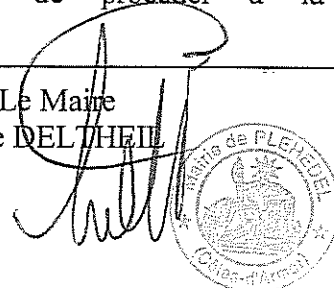
Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le changement de régime de priorité.
- CHARGE Madame le Maire de procéder à la réalisation des démarches afférentes.

Délibération n° 2015-6-47

Objet : Modification des régimes de priorité

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-
FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE
BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier,
KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

**CONSULTATION D'UN ARCHITECTE
POUR LA BOULANGERIE**

Concernant le projet d'ouverture de la boulangerie, Madame
Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer la
consultation d'architecte pour l'étude et la maîtrise d'œuvre
complète du projet, et à engager les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Charge** Madame le Maire de lancer un appel d'offres
(MAPA) pour une mission de maîtrise d'œuvre,

- **Autorise** Madame Le Maire à effectuer les demandes de
subventions.

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

14/09/2015

Date d'affichage

29/09/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt et septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

**CONSULTATION D'UN ARCHITECTE
POUR LA REALISATION
DU PARKING DE L'ECOLE**

Concernant le projet de parking de l'école Albert Camus, Madame Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer la consultation d'architecte pour l'étude et la maîtrise d'œuvre complète du projet, et à engager les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Charge** Madame le Maire de lancer un appel d'offres (MAPA) pour une mission de maîtrise d'œuvre,

- **Autorise** Madame Le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Délibération n° 2015-6-50

Objet : DIA

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt et septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-
FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE
BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier,
KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à
l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour
exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de
la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des
collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil
municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont
bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N° 13/2015 – 63, Route de Lanloup (ZC 61)

DIA N° 14/2015 – 1, Route de plouézec (parcelle ZC 60)

DIA N° 15/2015 – 3, Sant Breiz (ZA 93)

DIA N° 16/2015 – Le Faven (parcelle D 1096)

DIA N° 17/2015 – Route de Plouézec, 69, Bel-Air (parcelle ZC 107)

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
14/09/2015

Date d'affichage
29/09/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt et septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

**EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC
DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public du stade de football présenté par le Syndicat Département d'Énergie (SDE) des Cotes d'Armor pour un montant estimatif de 19 000 HT (coût total des travaux majorés de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le Maire
Anne DELTHEIL

